

LES ANNONCES

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 - 1,50 €
N°4080

LANDAISES

VENDANGES
VERS UN
BON CRU
2023

**RÉSEAUX
EN SÉRIE**

Club Landes
Entreprises : ancré
sur le territoire

ENTREPRISE

Café Noiro
L'institution
dacquoise reprise





PATRIMOINE

NOTRE-DAME-DE-LA-COURSE- LANDAISE SÉLECTIONNÉE PAR LA MISSION PATRIMOINE

La restauration de la chapelle Notre-Dame-de-la-Course-Landaise à Bascons, dédiée à cette discipline entrée au patrimoine culturel immédiate de l'Unesco, fait partie des sept projets néo-aquitains retenus, le 4 septembre dernier, pour l'édition 2023 du Loto du patrimoine. La dotation dont le montant sera connu en fin d'année, contribuera à financer une partie des travaux qui porteront notamment sur la toiture de cet édifice du XV^e siècle ; les enduits à la chaux en extérieur ; la reprise complète des plafonds intérieurs ; la mise en conformité des installations électriques et la mise en valeur des objets.



ARMAGNAC

« CHAI OUVERT »

À quelques semaines du lancement de la distillation, six producteurs d'armagnac landais invitent le public à visiter leur domaine, avec l'opération « Chai ouvert », le 24 septembre. L'occasion de découvrir les modes de production de la savoureuse eau de vie gasconne et de faire vibrer les papilles au cours de dégustations sur mesure... Avec modération, bien sûr.

Programme et inscription :
[www.tourisme-landesdarmagnac.fr - agenda](http://www.tourisme-landesdarmagnac.fr-agenda)

COUP DE BUZZ

ARTISANAT

QUATRE LANDAIS AUX OLYMPIADES DES MÉTIERS

Les finales nationales des 47^e Olympiades des métiers se déroulent à Lyon depuis jeudi 14 et jusqu'à ce samedi 16 septembre. L'équipe régionale compte 69 jeunes Néo-Aquitains qui concourent dans 59 métiers. Parmi eux, quatre Landais : Hugo Durand (Saint-Pierre-du-Mont) participe dans la catégorie mécanique véhicule industriel, Thomas Crépin (Bégaar) intervient en plâtrerie et constructions sèches, Yohan Esteban (Port-de-Lanne) en maintenance aéronautique et Ilyas Chraïbi (Dax) en robotique mobile.

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

· Vendanges
Vers un bon cru 2023

· Les pépinières Larrieu :
aux racines de la vigne

12 RÉSEAUX EN SÉRIE

Club Landes Entreprises :
ancré sur le territoire

14 ACTU LANDES

Cafés Noiro : l'institution
dacquoise reprise



16 INTERVIEW

Surf
Les vagues, espace
de liberté ?

20 ON EN PARLE

24 ÉCONOMIE

L'agriculture face aux
défis du XXI^e siècle

26 DROIT

Crédit à la consommation :
obligation de la banque

27 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 ENVIE D'AILLEURS

Amadour, un roc, un chemin

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DU COURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCO** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0628 | 83288
• ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésHebdoEco



VENDANGES VERS UN BON CRU 2023

Le mildiou perturbe le rendement des vignes landaises cette année, après le gel et la grêle en 2021 et 2022. Mais avec un travail de sélection parcellaire et de tri des vendanges par la Cave des vignerons landais, la qualité du cru 2023 est assurée.

Par Cécile AGUSTI







**PASCAL
CHALANDRÉ**
Président de la Cave
des vigneronn landais

**RÉGIS
LAPORTE**
Directeur de la Cave
des Vigneronn landais

Le top départ a été donné le 1^{er} septembre. Dans le Tursan, en Chalosse, dans les sables de l'océan et les sables fauves de l'Armagnac, le ballet des machines à vendanger a démarré. Il devrait durer environ un mois, en fonction de la météo. « S'il se met à beaucoup pleuvoir, on accélérera le mouvement pour éviter la pourriture des raisins », indique Régis Laporte, directeur de la Cave des vigneronn landais. Le ramassage des grappes obéit à un plan minutieusement orches-

tré. Ce sont d'abord les cépages destinés aux rosés et aux blancs secs qui sont vendangés. Suivront les rouges et enfin les moelleux. Mais au sein de chaque cépage,

l'ordre des parcelles à récolter n'est pas laissé au hasard. « Grâce à des contrôles et des analyses, notre responsable du vignoble, Anthony Benquet, détermine la

« On sépare dans les **différentes cuves**, les vendanges de **parcelles aux potentiels identiques**, afin de réaliser les **meilleurs vins possibles**. »

meilleure date de récolte pour chacun des 500 hectares de nos adhérents. L'objectif est de les amener à la maturité souhaitée, en fonction du type de vin que l'on veut faire. »

ATTAQUES DE MILDIU

Ce travail de sélection parcellaire est particulièrement important cette année. Les excès d'eau de juin ont entraîné des attaques de mildiou. Mais la maladie qui se développe sur les grappes à cause d'un champignon, s'est propagée de manière totalement aléatoire dans le vignoble. « Au niveau de la cave, on table sur une baisse globale de rendement de 25 à 30 % par rapport à nos prévisions, annonce le président,



« On n'arrive pas à comprendre pourquoi certaines parcelles ont été touchées par le mildiou et d'autres pas »

© Bernard Dugros



© Bernard Dugros

MILDIU : DEMANDE D'INDEMNISATION

Si le mildiou a moins impacté les vendanges que le gel et la grêle de 2021 et 2022, les conséquences pour les viticulteurs touchés devraient être plus graves. Car contrairement aux aléas climatiques, les maladies ne sont pas assurables. En conséquence, les exploitants ne peuvent pas prétendre à des indemnités. « Avec l'ensemble des vigneron du Sud-Ouest et de l'Occitanie, nous essayons de faire valoir auprès de nos élus que cette maladie a été provoquée par un aléa climatique. Nous avons enregistré 250 à 300 mm de pluie toutes les semaines en juin. On n'a fait que traiter, mais rien n'y a fait. Les assurances s'arc-boutent sur le fait qu'une maladie ne s'assure pas. Mais c'est un excès d'eau qui l'a engendrée. Sans aides de l'État ou de l'Europe, certains vigneron ne vont pas s'en remettre. L'avantage que l'on a dans les Landes, c'est que pratiquement tous les producteurs sont en polyculture élevage. Les années compliquées, d'autres productions viennent à la rescousse de la trésorerie de l'exploitation. Mais pour ceux qui n'ont que la vigne, c'est une perte sèche. »



Le volume de la récolte estimé devrait atteindre de 23 000 à 24 000 hectolitres sur les 30 000 attendus



© Bernard Dugros

DU CÔTÉ DES VENTES

Le mildiou ne pose pas que des problèmes de trésorerie aux vignerons. Il impacte aussi la Cave des vignerons landais. « La problématique avec les baisses de volumes de ces trois dernières années, c'est que cela affecte nos stocks, souligne le président Pascal Chalandré. Or, sans stock, on perd des marchés. » Les ventes ont déjà été perturbées par la période Covid. « Sur 2020 et 2021, avec les cavistes et les restaurants fermés, ça a été un peu compliqué, note le directeur Régis Laporte. Et si 2022 a marqué un retour à la normale, 2023 est plus délicate. La baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation pèse sur nos ventes. Les gens consomment moins, mais plus qualitatif. Ils deviennent plus exigeants. À nous de nous adapter pour répondre à leurs demandes. » Si les connaisseurs apprécient tous les styles de vins, les rosés et les blancs secs pouvant accompagner tout un repas sont assez demandés. Les vins moelleux sont pour leur part plébiscités pour les apéritifs. Les efforts de la cave pour répondre aux attentes du marché payent. En 2022, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros, contre 6,8 millions d'euros avant Covid.

Pascal Chalandré. Mais ce n'est pas représentatif de ce qui se passe chez les vignerons. Certains n'ont rien et d'autres sont touchés à 80 % ! Il n'y a pas de zone géographique particulière, pas de type de conduite non plus. On n'arrive pas à comprendre pourquoi certaines parcelles ont été touchées et d'autres pas. »

Toujours est-il que cette baisse de rendement n'est pas une bonne nouvelle. C'est la troisième année consécutive que les viticulteurs font face à des aléas climatiques. Il y a deux ans, le gel avait compromis 40 % de la récolte. Et l'année dernière, le gel et la grêle l'avaient amputée de 45 %. « Cette année, ce sera un peu mieux, relativise Régis Laporte. Mais avec 23 000 à 24 000 hectolitres estimés sur les 30 000 attendus, la récolte va rester à un niveau faible. »

LA QUALITÉ AU RENDEZ-VOUS

La note d'optimisme vient de la qualité. « Ce sera quand même une belle année, se réjouit Pascal Chalandré. Depuis la mi-juillet, le temps très sec a asséché les grains touchés. La vigne a pris beaucoup de soleil et a bien nourri les raisins. Et les 20 mm de pluie que nous avons eus dans les huit à 10 jours avant les vendanges leur ont permis de prendre du volume. Les premiers échantillons sortis de laboratoire annoncent un bon millésime. »

Mais la qualité des vins AOP et IGP 2023 reposera aussi sur le savoir-faire de la Cave des vignerons landais. Au sein du chai installé à Geaune, une vingtaine de personnes travaillent actuellement à la réception de la ven-

« Au niveau de la cave, on table sur une **baisse globale de rendement** de 25 à 30 % par rapport à **nos prévisions** »

dange et à sa vinification. « Le tri des raisins est une étape primordiale, reprend Régis Laporte. On sépare dans les différentes cuves, les vendanges de parcelles aux potentiels identiques, afin de réaliser les meilleurs vins possibles. » Des vins qu'il sera possible de déguster d'ici six mois pour les rosés et les blancs et dans 16 à 18 mois pour les rouges. Au total, l'équivalent de 3 millions de bouteilles devrait être mis en marché.

LE BOURRET DISPONIBLE

Une fois par an, pendant un mois à partir de mi-septembre, le bourret revient sur les étals. Boisson typique des vendanges, il s'agit d'un jus de raisin conservé au frais pour retarder son évolution en vin. Au fil des jours néanmoins, une légère fermentation s'opère et rend le breuvage pétillant, avant que le sucre ne se transforme en alcool. La Cave des vignerons landais produit environ 400 hectolitres de bourret chaque année, qu'elle vend essentiellement dans ses boutiques et chez ses partenaires réguliers.

L'ENJEU DU RENOUVELLEMENT

Depuis quelques années, la Cave des vignerons landais fait face à une baisse de son nombre d'adhérents. « Dans la majorité des cas, il s'agit de départs en retraite, mais certains arrêtent aussi en raison de difficultés financières », note le président, Pascal Chalandré. Aujourd'hui, la cave compte 70 apporteurs dont une soixantaine en Tursan et une dizaine sur les trois autres vignobles landais (coteaux de Chalosse, sables de l'océan et sables fauves de l'Armagnac). La reprise des surfaces n'est parfois même pas assurée par des viticulteurs déjà installés. Or, dans les cinq ans, une centaine d'hectares vont être libérés du fait de départs en retraite. « Il y a un gros enjeu sur le renouvellement des générations et l'installation d'agriculteurs », insiste le directeur Régis Laporte. Pour éviter de perdre ces surfaces viticoles, la Cave des vignerons landais a créé la SCIC Ma Vigne en Tursan (Société coopérative d'intérêt collectif) en 2022. « Elle permet à tout un chacun, du particulier à la collectivité en passant par les entreprises ou les associations, d'investir dans le développement du territoire et de faire vivre notre filière », reprend Pascal Chalandré. En souscrivant des parts, vendues 1 000 euros chacune, les participants deviennent collectivement propriétaires de vignes. Déjà 150 sociétaires se sont engagés dans Ma Vigne en Tursan pour plus de 210 000 euros. « Cet argent va nous aider à conserver et restructurer le vignoble, mais aussi à planter certains cépages expérimentaux et à tester de nouvelles techniques culturales, détaille Régis Laporte. La SCIC pourra également salarier de futurs viticulteurs, afin de leur apprendre à travailler la vigne, avant de leur céder des parcelles au moment de leur installation. » Un séminaire stratégique est également prévu en fin d'année afin de trouver d'autres solutions pour attirer de nouveaux vignerons.



PÉPINIÈRES LARRIEU AUX RACINES DU VIN

Installées à Bahus-Soubiran depuis quatre générations, les pépinières viticoles Larrieu sont les dernières en activité dans le département. Grâce à leur savoir-faire et leurs investissements réguliers pour maintenir leur productivité, elles alimentent caves coopératives et grands domaines du Sud-Ouest.

Par Anne TAUTOU

C'est un métier peu connu dont on aurait tendance même à oublier l'existence, pourtant sans pépiniériste, pas de vin ! Ils ne sont plus que 450 à produire des plants de vigne en France, contre 1 000 en 2010. Et dans les Landes, il n'en reste qu'un. « J'étais le plus intéressé des petits-enfants à vouloir reprendre. Petit, j'adorais le clac-clac des machines à assembler le greffon et le porte-greffe », se souvient Jérémy Larrieu, 36 ans, à la tête des pépinières depuis 2010.

INVESTISSEMENT DANS UNE MACHINE À GREFFONS

Technique, physique, le métier présente beaucoup de contraintes quand il faut compter presque un an et 35 manipulations à la main pour un seul plant avant qu'il puisse être commercialisé, alors qu'en un épisode de grêle tout peut être réduit à néant. « On travaille sur des bois vivants, on ne sait pas si ça va prendre. C'est très stressant », avoue Jérémy Larrieu. La méthode de culture n'a jamais changé même si les techniques s'affinent : une fois le greffon (cépage) ramassé et assemblé au porte-greffe selon ses caractéristiques (vigoureux, séchant, résistant) en fonction des terroirs et des rendements souhaités par les clients, les étapes s'enchaînent : passage en chambre froide, acclimatation, paraffinage, stratification, plantation, traitement, irrigation, etc. Une grande partie se fait à la main,

même si les investissements réguliers du pépiniériste permettent d'optimiser la production. « Cette année, j'ai investi 60 000 euros dans une machine qui fait les greffons. C'est assez révolutionnaire car tout était manuel avant. Tout comme la machine de traitement à l'eau chaude, achetée il y a trois ans 70 000 euros pour limiter les insecticides et éradiquer les maladies dont la flavescence dorée. » Pour minimiser les risques en cas d'aléas climatiques, le pépiniériste peut aussi compter sur ses façonniers qui cultivent des plants dans le Vaucluse. « Le réchauffement climatique, les menaces de grêle ou de gelée nous demandent une réadaptation permanente », constate son père, Michel Larrieu.

UNE RÉFÉRENCE DANS LE SECTEUR VITICOLE

Pas de quoi démotiver la maison Larrieu qui porte fièrement ses 101 ans. « Mon arrière-grand-père Maurice a débuté en 1922 par 1 000 plants », raconte Jérémy jusqu'à ce que l'entreprise s'agrandisse et devienne aujourd'hui une référence dans le milieu viticole. Les grands domaines du Haut-Médoc (Châteaux Talbot, Léoville Las Cases, Chasse-Spleen), les domaines d'armagnac, de jurançon, d'irouléguy, les caves coopératives du Sud-Ouest, les côtes de Gascogne, le cognac... leur font confiance. D'abord parce qu'ils connaissent la richesse de leurs terres landaises fines, sablonneuses et riches en limon et aussi parce que cette

maison traditionnelle a le goût du travail bien fait. « Ce qui fait la différence, c'est notre capacité à aimer la nature, à connaître les sols. On sait capter l'air du temps et on reste toujours au contact du viticulteur », explique le pépiniériste. Ce savoir-faire s'apprend sur le terrain, avec l'expérience. À chaque nouvelle génération, la famille a transmis ses connaissances acquises à force de cultures. « À l'époque il y avait des pépiniéristes pratiquement dans chaque commune. Ces petites exploitations ont peu à peu disparu. Chez nous, mon père a pris la suite et je suis arrivé dans les années 1965 », raconte Michel Larrieu. Avec ses deux frères, ils vont accélérer le développement de l'entreprise en étendant sa clientèle jusque-là locale, dans toute la région du Sud-Ouest. L'exploitation ne cessera dès lors, de s'agrandir.

500 000 PLANTS

Sur leurs 10 hectares de vigne-mère de greffons et 15 hectares de terres agricoles, les pépinières produisent 500 000 plants. Les Larrieu cultivent des cépages pour toutes les appellations. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, épaulé par son épouse et ses parents, Jérémy Larrieu ne compte pas ses heures. Il emploie des saisonniers en haute saison dont certains reviennent depuis 15 ou 20 ans. La réussite des greffes oscille entre 40 et 70 %. « 5 % de réussite en plus nous assure une partie du bénéfice », explique son père. Les coûts de production sont lourds : 125 000 euros pour l'achat des porte-greffes et 50 000 euros de greffons. Quant à la facture d'électricité, elle est plutôt salée : entre 15 000 et 20 000 euros par an. « Depuis deux ans, j'investis

dans des panneaux photovoltaïques sur mes bâtiments pour essayer de diminuer la consommation ou revendre l'électricité. »

Avec toujours l'envie d'aller plus loin, Jérémy Larrieu cultive ses terres en quête de l'équilibre parfait : « Je ne souhaite pas m'agrandir, je voudrais simplement ne pas avoir d'assemblages en dessous de 50 % de réussite ! ». De cette constante recherche d'excellence dépendra la productivité et la rentabilité du vignoble et surtout la qualité des vins.



© Bernard Dugros



60 000 euros investis en 2023 dans une machine à greffons



© Bernard Dugros

CLUB LANDES ENTREPRISES ANCRÉ SUR LE TERRITOIRE

Pour Club Landes Entreprises, le business n'est pas une fin en soi. On y adhère pour les valeurs d'entraide, de solidarité et l'envie de découvrir le tissu économique et culturel local sur lesquelles le réseau s'est construit depuis plus de 30 ans.

Par Nelly BÉTAILLE

Entre deux réunions d'information sur des thèmes liés à l'entreprise comme la sécurité informatique ou la réforme des retraites, le rendez-vous mensuel concocté par le Club Landes Entreprises peut aussi bien conduire ses adhérents à la découverte d'une unité de production locale, d'un centre hospitalier, que d'une association spécialisée dans le recyclage ou d'une école de cirque, ou bien les embarquer dans une escapade à Arcachon ou une visite de la Cité du Vin à Bordeaux.

CULTUREL ET SOLIDAIRE

« Nous avons conservé l'objectif initial de ce club d'échanges entre dirigeants d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité qui partagent les bons comme les mauvais moments, avec une forme d'entraide naturelle, de cohésion, de découverte et d'enrichissement mutuel. Les centres d'intérêt se sont ensuite élargis autour de la découverte d'autres horizons culturels ou l'initiation de nos membres venus d'autres régions aux ingrédients de la culture landaise, avec visite d'arènes et conférences sur les courses, notamment », résume Bruno Léveillé, président depuis trois ans du club, qui passera le flambeau lors de l'assemblée générale de l'association, le 28 septembre prochain.

LE DOYEN MONTOIS

Au départ de l'un des plus anciens clubs d'entreprises montois, « un pari entre copains, partis du principe que souvent, les entreprises landaises se connaissaient seulement de nom, et qu'il y avait un intérêt pour les dirigeants à se rencontrer », rembobine Bruno Léveillé, l'actuel président du Club Landes Entreprises. Lancé de manière informelle en 1992, à l'initiative d'Alain Castagnet et de Bernard Perna, alors directeur d'une agence d'intérim pour le premier et directeur des ressources humaines du groupe Maisadour pour le second, le réseau sera relancé en 2009 sous forme associative au restaurant Le Richelieu à Mont-de-Marsan, avec Laurence Courtade, Sophie Tragnan, Fabienne Capes-Tastet et Paul Maisonnave.



ENGAGEMENT HUMAIN

« Ici, le business reste très anecdotique. L'intention pourrait même altérer la dynamique du groupe, prévient-il. En revanche, des amitiés d'une force exceptionnelle s'y nouent, sans aucun doute liées à l'engagement humain de chacun. » Une implication qui se matérialise au sein du club par des événements ponctuels comme la conférence d'Iker Aguirre, fervent défenseur du positionnement de l'humain au cœur de l'entreprise, fin 2022, au profit de l'association montoise Ma Maison bleue, lieu de réconfort et d'échanges pour les enfants avec handicap et leurs parents.

PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI

Un engagement qui a également conduit certains de ses adhérents à accompagner les personnes en recherche d'emploi, en organisant des simulations d'entretiens ou des réunions d'information sur le tissu économique landais. La démarche menée en lien avec Pôle emploi donnera d'ailleurs lieu à la signature d'une convention à l'automne... avant la reprise des rencontres mensuelles.

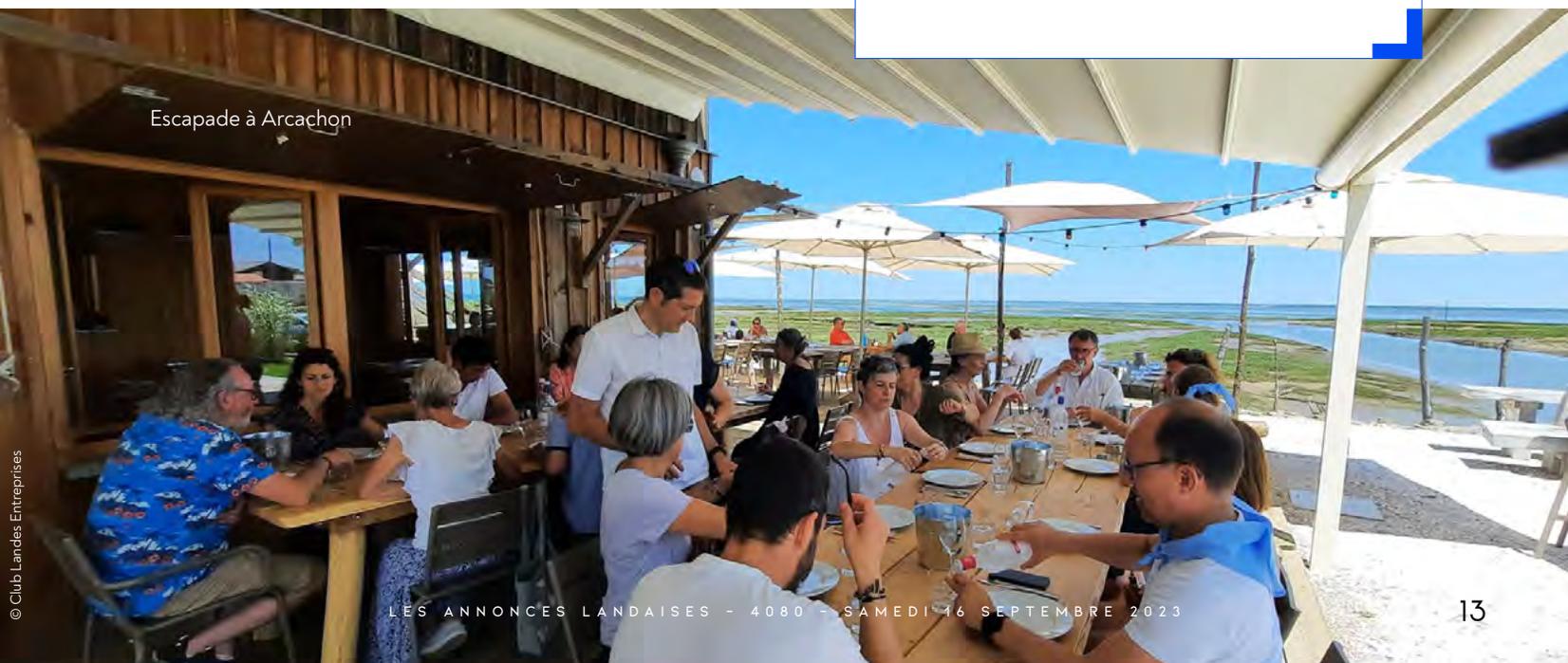
CLUB LANDES ENTREPRISES MODE D'EMPLOI

Comment ça marche ? Un rendez-vous par mois, le mardi ou le mercredi, en extérieur pour une visite d'entreprise, une sortie, ou en intérieur. Dans ce cas, le rendez-vous est fixé à 19 h « pour partager un verre en toute sérénité ».

Le nombre d'adhérents : 40 dirigeants de l'agglomération montoise, de l'est du département et même du littoral. Le mode d'adhésion a évolué vers une formule de parrainage : « Il n'est pas toujours facile d'arriver dans un groupe d'amis, le parrain permet de ne pas se retrouver seul. »

Combien ça coûte ? L'adhésion s'élève à 100 euros par an, avec une participation pour certains événements.

Escapade à Arcachon



CAFÉS NOIRO L'INSTITUTION DACQUOISE REPRISE



Venue de la grande distribution, Flavia Tholon a repris les Cafés Noiro, en janvier dernier à Dax. Avec l'idée de garder l'identité de ce petit commerce de proximité aux 200 références de thés en vrac et cafés en grains.

Par Julie DUCOURAU

Déjà sept décennies que les effluves de café fraîchement torréfié émanent de la petite boutique de la rue Neuve donnant sur le grand marché du samedi matin de la cité thermale. Cette institution et ses odeurs associées, Flavia Tholon les connaît depuis ses années lycée à Borda, où a fini par atterrir cette native d'Alsace de parents italiens ayant rejoint les Landes par le biais de leur autre fille mariée à un militaire de la base de Dax.

FORMATION AVEC LE MOF EN TORRÉFACTION

Après des études en alternance en action commerciale à Pontonx-sur-l'Adour, Flavia Tholon grimpe tous les échelons dans la grande distribution, d'hôtesse de caisse à directrice d'enseigne ces dernières années à Linxe. À la quarantaine, les Cafés Noiro lui ont semblé l'endroit idéal pour se lancer à son compte. « J'avais fait le tour professionnellement. Dans mon dernier poste de direction, la relation à la clientèle me manquait et j'avais envie d'avoir mon propre commerce de proximité. C'est clairement une reconversion. Quand j'ai vu l'annonce par hasard, j'ai foncé », rebobine cette amatrice de défis. En

© J.D.



200 références de thés,
16 cafés en grains du monde
entier torréfiés et moulus
sur place, et un coin arts de la
table et machines à expresso

neuf mois, tout s'est enchaîné jusqu'à reprendre, donc, la boutique de Jean-Philippe Rivière qui l'a accompagnée dans son apprentissage, ainsi que la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) qui l'a guidée, et le réseau Initiative Landes, avec un prêt à taux zéro et un parrain, ex-chef d'entreprise qui a répondu à ses questionnements. « Quand on est directrice chez Leclerc, on a beaucoup de responsabilités, mais il y a toujours un n+1 pour vous conseiller. Là on se retrouve tout seul, donc c'est important d'être bien entouré », confie-t-elle, également secondée par son mari et associé, toujours là pour le rush des cafés du samedi matin servis au comptoir.

Sur cette première année, l'entrepreneuse a décidé de ne rien changer et d'attendre l'an prochain pour « des petits travaux de lifting et se sentir plus chez (s)oi. » Le torréfacteur trône toujours à l'entrée de la boutique pour produire environ 100 kg chaque jour. Et pour en maîtriser les subtilités et sublimer les graines de café, elle a effectué sa dernière formation avec le Meilleur ouvrier de France (MOF) en torréfaction, Mikaël Portannier. Brésil, Honduras, Nouvelle-Guinée, Éthiopie, Rwanda... 16 cafés différents sont ici disponibles, ainsi que 200 thés. « Je travaille aussi avec une petite

coopérative péruvienne dans une démarche bio-équitable », précise-t-elle,

l'envie d'aller bientôt sur place rencontrer les producteurs.

DÉVELOPPER LA CLIENTÈLE DES PME

Ses clients sont à 90 % des particuliers dont certains fidèles depuis 50 ans, et le reste des PME (agences bancaires et immobilières, campings, épicerie, salons de thé, pâtisseries, restaurateurs, etc.), un secteur qu'elle aimerait développer dans sa nouvelle société qui faisait jusqu'ici un chiffre d'affaires annuel de 250 000 euros. Sur son site internet, la plupart des acheteurs sont des curistes avec qui elle a sympathisé durant leur séjour et qui continuent de commander une fois chez eux.

On trouve aux Cafés Noiro aussi quelques dosettes déjà prêtes, mais sa marque de fabrique c'est bien le grain entier, torréfié sur place et moulu sur demande. « Il y a eu la vogue Nespresso, mais il y a une prise de conscience de la part de la clientèle de l'intérêt d'avoir un produit ultra-frais sans aucun conservateur et sans des tas de capsules en plastique ou aluminium. Ici, les torréfactions ont toutes moins d'une semaine. Les clients préfèrent prendre des petites quantités et revenir régulièrement, ça se sent au niveau du goût et c'est moins cher ! »

SURF LES VAGUES, ESPACE DE LIBERTÉ ?



© Shutterstock

Docteur en géographie sociale et culturelle à l'université de Bordeaux, Ludovic Falaix est un spécialiste du surf. Auteur d'une thèse sur les résistances et les contestations des surfeurs face à l'institutionnalisation des territoires de pratique, il nous délivre son point de vue sur le développement des écoles de surf.

Propos recueillis par Vincent BIARD

De quelques milliers à la fin des années 1970, les pratiquants de surf seraient aujourd'hui 500 000, selon les projections de la Fédération française de surf. En plein été sur certaines plages, la fréquentation des vagues par les habitants, les vacanciers et les élèves des écoles atteint parfois la saturation. C'est surtout sur les immenses plages des Landes où les écoles de surf européennes se développent que la concurrence est jugée déloyale par les locaux. Et pour l'écosystème, la juxtaposition des législations françaises et européennes sur le travail et les différents arrêtés municipaux destinés à garantir la sécurité de la pratique constituent une zone grise.

Les Annonces Landaises : Quel est l'état des lieux du partage des vagues ? Quelles populations à l'eau ?

Ludovic Falaix : Je répondrai par le prisme de la saisonnalité avec d'une part, le surf estival et d'autre part, le surf hivernal. Depuis plusieurs années, on assiste à une vraie démocratisation de la pratique en été avec un public de plus en plus hétérogène, des enfants aux retraités. Malgré ce développement, les conflits restent anecdotiques parce que la cohabitation est acceptée par tous. En revanche, l'hiver, c'est un autre public composé de surfeurs aguerris dont la plupart vivent ici, à l'année, et pour lesquels le surf est un mode de vie parfois accompagné de sacrifices et de concessions.

LAL : Quel regard portez-vous sur l'administration et la réglementation de la pratique du surf ? Comment est organisée cette addition d'individualismes ?

L. F. : Dans les années 1990, les collectivités se sont emparées de l'image du surf pour construire la théâtralisation d'une destination touristique alors que jusque-là les surfeurs étaient plutôt considérés comme une population marginale. Le surf est une ressource territoriale générant de l'attractivité touristique et du développement économique. En parallèle, les marques de surf ont eu un intérêt à promouvoir la démocratisation de la pratique pour renforcer les niches de clients potentiels et commercialiser leurs produits.

LAL : Et sur la croissance du nombre des écoles de surf, quelle est votre analyse ?

L. F. : Aujourd'hui c'est un vrai service qui s'est densifié en termes de propositions avec des prestations individuelles ou collectives fondées sur la découverte de la glisse, le bien-être, le défi sportif, la performance athlétique ou la perspective thérapeutique. Il y a une multiplication du nombre d'écoles avec un rôle important joué par la Fédération française de surf qui a su formaliser une offre d'encadrement. La question se pose des limites de cette démocratisation du surf, avec peut-être des seuils de surfréquentation des vagues et de concurrence exacerbée entre les écoles. Il serait peut-être temps de raisonner en termes de slow surf ou de slow tourisme en période estivale. Le surf est commer-

« Il serait peut-être temps de raisonner en termes de slow surf ou de slow tourisme en période estivale »

LUDOVIC
FALAIX

ooo



cialisé comme une pratique accessible et ludique. Il est donc logique que les vacanciers veuillent s'y essayer, même si dans la réalité, la pratique est exigeante.

LAL : L'océan est un espace administré, exploité et partagé entre usages professionnels, touristiques, scientifiques et même militaires.

Les vagues sont-elles encore un espace de liberté ?

L. F. : C'est ce que j'avais appelé le processus d'institutionnalisation des territoires de pratique. La plupart des zones sont règlementées dans le surf, ce qui est assez paradoxal au regard des fantasmes véhiculés sur cette activité sportive. Pour garantir la sécurité de la pratique, les municipalités règlementent l'activité et attribuent des concessions de plage à des écoles qui en font la demande sans que les critères d'attribution soient complètement transparents, laissant ainsi la porte ouverte à des logiques clientélistes. La question de la concurrence entre les écoles se pose, tout comme celle du partage des vagues avec les pratiquants libres. Les enjeux de la cohabitation de différents types de surfeurs au sein des territoires de pratique n'est pas encore réglée.

« Les enjeux de la cohabitation de différents types de surfeurs au sein des territoires de pratique n'est pas encore réglée »

LAL : Comme la pratique du surf et l'activité des écoles se développent toute l'année, à quelle évolution peut-on s'attendre ?

L. F. : À l'exacerbation des contraintes réglementaires. Cette réglementation a d'abord été circonscrite aux villes emblématiques du surf comme Biarritz ou Hossegor. À terme, tout le littoral aquitain sera



« Le **renforcement de la réglementation** sera à la hauteur de l'intensité des **accidents qui finiront par arriver** »

réglementé avec un potentiel durcissement de la réglementation. À cet égard, le renforcement de la réglementation sera à la hauteur de l'intensité des accidents qui finiront par arriver. Le développement du surf a peut-être atteint son paroxysme. Il est même un objet fécond pour reconsidérer notre rapport à l'industrie touristique. Le tourisme nous invite aussi à repenser nos solidarités collectives entre ceux qui n'ont que quelques semaines de congés et ceux qui vivent sur place. Le développement économique ne peut sans doute plus être le seul paradigme pour penser l'avenir du tourisme. Le partage de la ressource est une question centrale et les communautés de surfeurs seront potentiellement appelées à s'indigner de sa raréfaction. Telles peuvent être les questions à poser.

UNE DÉCISION DE JUSTICE ATTENDUE PAR LES ÉCOLES DE SURF

Par un arrêté du 15 mars 2022, la mairie de Capbreton avait réglementé l'activité des écoles de surf de sa commune en juillet et août en attribuant 24 autorisations d'enseignement du surf. Ainsi habilitée à exercer son activité sur une seule plage, l'entreprise Atlantic Surf Camp a demandé au juge des référés de suspendre les décisions afin de travailler sur d'autres plages. Par une ordonnance du 12 juillet 2023, le tribunal administratif de Pau a suspendu les décisions de la ville, « jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur leur légalité ». Atlantic Surf Camp a donc pu exercer sur toutes les plages. Même si d'autres communes néo-aquitaines ont déjà connu un conflit juridique sur ce thème, le secteur de l'enseignement du surf attend de voir quelle jurisprudence cette affaire entraînera.





TOURISME LANDES LE CAMPING-CAR PLÉBISCITÉ

Les adeptes des camping-cars et fourgons aménagés aiment les Landes. Le réseau Camping-car Park, comptabilise 68 190 nuitées, du 1^{er} juillet au 20 août, dans ses aires d'étapes et de services, soit une progression de 20 % dans le département par rapport à 2022. La région Nouvelle-Aquitaine, avec 198 000 nuitées sur la même période (23,4 % de la fréquentation nationale), se classe en tête des destinations favorites, juste devant l'Occitanie (14,5 %) et les Pays de la Loire (13,8 %).

© Shutterstock



© S. Zambon - Dpt. 40

La rénovation du collège Lubet-Barbon à Saint-Pierre-du-Mont, inaugurée le 4 septembre, est chiffrée à 6,45 millions d'euros

COLLÈGES LE DÉPARTEMENT SORT SA CALCULETTE

À l'occasion de la rentrée, le 4 septembre dernier, le département des Landes, en charge des 39 collèges publics, a fait les comptes : une dotation de fonctionnement de 4,2 millions d'euros sur 2023, en hausse de plus de 6 % dans un contexte d'inflation, à laquelle s'est

ajouté un fonds spécial de 600 000 euros pour accompagner les établissements face à la hausse des dépenses énergétiques. Au chapitre des investissements, le programme jusqu'en 2026, prévoit notamment deux opérations d'envergure avec la construction d'un collège et d'un gymnase neufs à Saint-Vincent-de-Tyrosse (21 millions d'euros), l'extension et la restructuration partielle du collège de Capbreton (8 millions d'euros). En cours : la restructuration du collège du Pays d'Orthe à Peyrehorade (12 millions d'euros), la restructuration, l'extension et la rénovation énergétique des collèges de Saint-Martin-de-Seignanx (7,5 millions d'euros) et de Tartas (7,5 millions d'euros) ; la modernisation de l'internat du collège de Gabarret dans le cadre des internats d'excellence (600 000 euros) et la participation à l'extension de la cité scolaire de Parentis-en-Born, pilotée par la région Nouvelle-Aquitaine (5 millions d'euros).

AGRICULTURE ADOUR PROTÉOIL ET MAÏSADOUR ACCOMPAGNÉES PAR NÉO COOP

Dans le cadre de la mise en œuvre de Néo Terra, sa feuille de route pour la transition énergétique et écologique, la région Nouvelle-Aquitaine a créé le parcours Néo Coop. Ce dispositif vise à accompagner les coopératives agricoles désireuses de s'engager dans une transition agroécologique. Six coopératives du Lot-et-Garonne, de Gironde, de Dordogne et des Deux-Sèvres en ont bénéficié à la suite du premier appel à manifestation d'intérêt lancé en 2022. La deuxième promotion constituée en juillet dernier comprend cinq nouvelles coopératives, dont deux Landaises : Maïsadour (grandes cultures et élevages à Haut-Mauco) et la Cuma Adour Protéoil (grandes cultures et production d'huile Oléandes à Mugron). Grâce au suivi d'un référent région et du cabinet Vertigo Lab, elles travailleront sur plusieurs thématiques comme la sortie des pesticides de synthèse, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, le bien-être animal, la sécurité sanitaire et l'alimentation durable.



© Shutterstock



© Shutterstock

IMMOBILIER VENTE DU NEUF À LA BAISSSE

L'Observatoire Immobilier du Sud-Ouest (OISO) vient de publier le baromètre du logement neuf en Nouvelle-Aquitaine pour le 2^e trimestre 2023. Si dans les Landes, le Grand Dax et Marenne Adour Côte Sud poursuivent leur progression, les tendances générales du marché en Sud Aquitaine inquiètent les professionnels du secteur. Le niveau de ventes global continue en effet à être orienté à la baisse sur les Landes et les Pyrénées-Atlantiques (- 8 % sur une année glissante) et les mises en vente s'effondrent (- 36 %). Du côté des acquéreurs, les investisseurs représentent désormais moins de 30 % des ventes, alors que les ventes en Bail réel solidaire (BRS) font une percée avec 30 % des ventes et même 90 % des ventes aidées au deuxième trimestre.



© Alexandra Geyser Claim

CARNET

Catherine VOISIN vient d'être nommée directrice d'Orange Grand Sud-Ouest. Auparavant directrice des opérations réseaux de la région Orange Grand Nord-Est, elle affiche déjà 19 années au sein du groupe Orange. À la direction d'Orange Grand Sud-Ouest, elle pilotera les activités d'Orange France en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, couvrant 25 départements et réunissant plus de 10 000 collaborateurs. À 46 ans, cette diplômée de CentraleSupélec et d'un master télécoms de Polytechnique Montréal, apportera son expertise business et technique et son expérience opérationnelle. Ses objectifs : « Conforter le leadership d'Orange sur le territoire et renforcer son rôle d'acteur responsable et engagé de la transformation numérique. Elle s'attachera tout particulièrement à y déployer le nouveau plan stratégique de l'entreprise à horizon 2030 Lead The Future », détaille Orange dans un communiqué.

Fabrice GOLL est le nouveau directeur régional de France 3 Nouvelle-Aquitaine et de la chaîne France 3 NoA. Diplômé de l'école de journalisme de Bordeaux (IJBA), il a débuté sa carrière à France 3 Rennes. En 1995, il était intégré à Bordeaux, tout en assurant des détachements sur de grands événements tels que la Coupe du monde de football 1998 et les Jeux olympiques de Sydney en 2000. En charge de l'unité sport de Bordeaux en 2007, Fabrice Goll a exercé par la suite des responsabilités en Bretagne, Paris-Île de France ou Midi-Pyrénées. Depuis janvier 2021, il était directeur délégué aux sports du réseau régional France 3. Dans ses nouvelles fonctions, en lien avec la direction de la proximité et la direction des antennes régionales, Fabrice Goll coordonnera également l'offre sport du réseau régional.



© Éric Fougère

HANDI SURF LES COMBINAISONS EN NÉOPRÈNE DE MELLOW SEA

Mellow Sea est une marque spécialisée dans le développement de combinaisons et d'accessoires de sports aquatiques à Saint-Jean-de-Luz. Avec l'aide de pratiquants et de clubs d'handisurf mais aussi de structures spécialisées, l'entreprise a développé des combinaisons mieux adaptées aux besoins de ces pratiquants et à leurs accompagnants. L'équipe de Mellow Sea se lance dans un projet de personnalisation de combinaisons en néoprène pour l'exercice du handisport et publie un questionnaire en ligne pour comprendre les besoins spécifiques des pratiquants.

Infos et questionnaire sur
<https://mellowsea.com/handi-sport-aquatique>

AGROALIMENTAIRE

LE SALON ALINA SE TIENDRA LES 27 ET 28 SEPTEMBRE À BORDEAUX

Les 27 et 28 septembre prochains, le parc des expositions de Bordeaux-Lac accueillera la 3^e édition du salon Alina, dédié aux professionnels de l'industrie agroalimentaire. Plus de 150 exposants attendront les visiteurs professionnels pour leur présenter leurs produits innovants et créer des partenariats commerciaux. 27 conférences sont également prévues et un espace dédié à l'emploi et à la formation sera animé par l'Institut de formation agroalimentaire Ifria Nouvelle-Aquitaine, Ociapiat, Pôle emploi et l'Apec. Seul salon professionnel de l'industrie agroalimentaire du grand Sud-Ouest en 2023, Alina est soutenu par 18 partenaires, dont l'Association régionale des industries alimentaires (Aria) Nouvelle-Aquitaine, la coopérative agricole Nouvelle-Aquitaine, l'Ifria, l'Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), les centres techniques (Agir, Agropole, Agrotec, Itegr, Actalia, Critt Agroalimentaire...) ou encore la région Nouvelle-Aquitaine et Agri Sud-Ouest Innovation.



L'AGRICULTURE FACE AUX DÉFIS DU XXI^E SIÈCLE

Peut-on garantir l'alimentation de la nation, enjeu crucial dans un contexte géopolitique inquiétant, tout en modifiant notre modèle agricole intensif, insoutenable pour la planète ?

Par Anne DAUBRÉE

« **N**ourrir la planète : faudra-t-il choisir entre souveraineté et durabilité ? » : c'était le thème du colloque organisé, à Paris, par le journal *L'Opinion*, le 6 juin dernier. Effets tangibles du réchauffement climatique, retombées néfastes du modèle d'agriculture intensive sur la planète, conséquences des conflits géopolitiques sur les approvisionnements en nourriture, dramatiquement illustrées par le chantage au blé – et à la famine – exercé par la Russie dans le cadre de la guerre avec l'Ukraine... Ces phénomènes majeurs qui s'imposent conjointement rendent indispensable d'assurer la souveraineté agricole du pays ainsi qu'un changement radical du modèle de production agricole actuel.

Mais ces deux impératifs sont-ils compatibles ? Oui, selon l'un des intervenants du colloque, Thierry Blandinières, directeur général d'InVivo. Ce groupe international spécialisé dans les activités agricoles (12 milliards d'euros de chiffre d'affaires) s'est donné comme raison d'être : « Favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient ». « Nous avons des solutions. Mais l'enjeu actuel réside dans le changement d'échelle, qui n'a rien d'évident. Il va être nécessaire de financer cette transition », explique Thierry Blandinières. Parmi ses activités, par exemple, InVivo noue des contrats de plusieurs années avec des fermes pilotes, afin qu'elles modifient leurs modes de production pour aller vers un système de rotation des terres qui améliore la qualité des sols. Ce changement implique aussi nécessairement une évolution du modèle économique. Lequel pourrait notamment passer par des revenus nouveaux pour les agriculteurs (valorisation du carbone capté dans le sol grâce à leur activité...).

ENGRAIS VERTS ET « GÉOPOLITIQUE POSITIVE »

Autre dimension nécessaire à prendre en compte pour répondre aux enjeux de souveraineté et de durabilité, « nous devons également penser aux engrais. Sur ce sujet, nous sommes dépendants à 100 % des importations. Cela représente un vrai défi, mais aussi, peut-être, une opportunité industrielle », ajoute Thierry Blandinières. Production d'engrais verts, déploiement des technologies permettant une agriculture de précision qui limite l'utilisation d'intrants... Pour le directeur général d'InVivo, les pistes sont nombreuses, mais le développement d'un écosystème de start-ups passe par une véritable politique publique.

L'identification du sujet « Investir dans une alimentation saine, durable et traçable » comme l'une des 10 priorités stratégiques du plan national France 2030 semble aller dans ce sens. Pour Sébastien Abis, directeur du Club Déméter et chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), cette prise de conscience du politique était nécessaire. « Nous partions de très loin. J'espère que cette priorité va être conservée durant toute la décennie », commente le chercheur. Mais s'il souligne la forte dimension géopolitique de l'enjeu de la souveraineté alimentaire, il invite à ne pas se focaliser sur la stratégie russe, délétère, et à prendre aussi en considération

« Sur les engrais,
nous sommes
dépendants à 100 %
des importations.
Cela représente un vrai
défi, mais aussi,
peut-être, une opportunité
industrielle »

la possibilité d'une « géopolitique positive ». « Le danger consisterait à ne pas investir du tout dans l'agriculture en Europe. Mais la prochaine PAC (Politique agricole commune) devrait être pensée en lien avec une politique de voisinage, au lieu de se cantonner à l'Europe seule », juge Sébastien Abis. L'enjeu n'est pas uniquement de préférer une logique de l'échange à une logique de citadelle. Du point de vue de l'agriculture, souligne le chercheur, « l'Europe a tout intérêt à échanger avec les pays du Sud, habitués à cultiver avec peu d'eau ».

Le devoir de mise en garde et d'information des banques pour un crédit à la consommation est sévèrement apprécié par la Cour de cassation.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION : OBLIGATION DE LA BANQUE

Avant la conclusion d'un contrat de crédit à la consommation, la banque doit remettre à l'emprunteur une fiche d'information normalisée. Ce document mentionne les éléments nécessaires permettant à l'emprunteur de comparer les offres de différentes banques et d'appréhender clairement l'étendue de son engagement (Code de la consommation, article L 312-12).

La preuve du respect de cette obligation incombe à la banque et la Cour de cassation a une position très exigeante.

Dans cette affaire, un couple souscrit un crédit renouvelable puis, un an après, un prêt personnel de 24 000 euros,

remboursable sur sept ans, pour financer les études de ses enfants.

Après trois ans de paiements réguliers des échéances, le couple cesse ses remboursements. La banque les assigne donc en paiement.

De leur côté, les emprunteurs demandent reconventionnellement l'attribution de 2 000 euros de dommages-intérêts à la banque pour avoir manqué à son devoir de mise en garde.

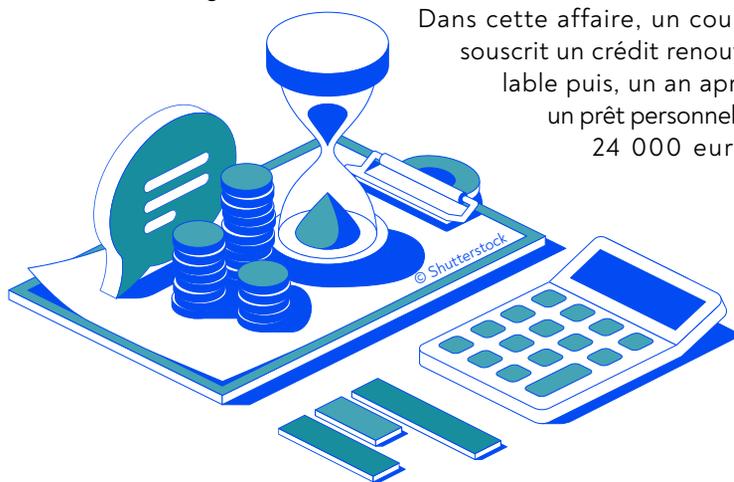
Ils font valoir que si la banque avait exécuté correctement son devoir de mise en garde, ils n'auraient pas souscrit l'emprunt de 24 000 euros, qui après trois ans les a exposés au risque d'endettement excessif.

La banque produit l'offre préalable de crédit, signée des emprunteurs, dont une clause type mentionne qu'ils attestent avoir reçu la fiche d'information. En revanche, la fiche d'information elle-même n'est ni signée ni paraphée par les emprunteurs.

La Cour de cassation condamne la banque en jugeant que la clause attestant la remise de la fiche d'information n'est qu'un indice qui doit être corroboré par d'autres éléments. La fiche d'information, non signée et émanant de la seule banque, ne peut utilement corroborer cet indice.

Référence

Cass. 1^{re} ch. civile, 7 juin 2023, n° 22-15.552



| INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX | | |
|-------------------------------|-----------|-------------------------|
| | EN NIVEAU | ÉVOLUTION ANNUELLE EN % |
| 2021 T4 | 118,59 | + 2,42% |
| 2022 T1 | 120,61 | + 3,32% |
| 2022 T2 | 123,65 | + 4,43% |
| 2022 T3 | 126,13 | + 5,37% |
| 2022 T4 | 126,05 | + 6,29% |
| 2023 T1 | 128,68 | + 6,69% |

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

| SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL | |
|--|--|
| 2023 : 3 666 € | |
| Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €) | |

| BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023 | | | |
|-----------------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|
| VOITURES | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
| PUISSANCE FISCALE | JUSQU'À 5 000 KM | DE 5 001 À 20 000 KM | AU-DELÀ DE 20 000 KM |
| 3 CV | d x 0,529 | (d x 0,316) + 1 065 € | d x 0,370 |
| 4 CV | d x 0,606 | (d x 0,340) + 1 330 € | d x 0,407 |
| 5 CV | d x 0,636 | (d x 0,357) + 1 395 € | d x 0,427 |
| 6 CV | d x 0,665 | (d x 0,374) + 1 457 € | d x 0,447 |
| 7 CV et plus | d x 0,697 | (d x 0,394) + 1 515 € | d x 0,470 |
| VÉLO-MOTEUR | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
| CYLINDRÉE | JUSQU'À 2 000 CM ³ | DE 2 001 À 5 000 CM ³ | AU-DELÀ DE 5 000 CM ³ |
| moins de 50 cm ³ | d x 0,315 | (d x 0,079) + 711 € | d x 0,198 |
| MOTOS | DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL | | |
| PUISSANCE | JUSQU'À 3 000 CM ³ | DE 3 001 À 6 000 CM ³ | AU-DELÀ DE 6 000 CM ³ |
| 1 ou 2 CV | d x 0,395 | (d x 0,099) + 891 € | d x 0,248 |
| 3, 4 ou 5 CV | d x 0,468 | (d x 0,082) + 1 158 € | d x 0,275 |
| plus de 5 CV | d x 0,606 | (d x 0,079) + 1 583 € | d x 0,343 |

| INDICE DES PRIX | | | |
|--|----------------|-------------------------|------------------------|
| (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION | | | |
| | JUIN 2022 | JUIN 2023 | AUGMENTATION SUR UN AN |
| INDICE D'ENSEMBLE | 112,55 | 117,65 | + 4,5 % |
| INDICE HORS TABAC | 111,8 | 116,75 | + 4,4 % |
| INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL | | | |
| TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE | IRL DES LOYERS | VARIATION ANNUELLE EN % | |
| 3 ^e TRIMESTRE 2022 | 136,27 | + 3,49 % | |
| 4 ^e TRIMESTRE 2022 | 137,26 | + 3,5 % | |
| 1 ^{er} TRIMESTRE 2023 | 138,61 | + 3,49 % | |
| SMIC | | | |
| HORAIRE | MENSUEL (35 H) | | |
| 11,52 € | 1 747,20 € | | |

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

POUR FACILITER VOS
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

VENTES AUX ENCHÈRES



MONT-DE-MARSAN (40000)
20 Bd de Lattre de Tassigny

Maison d'artiste - Famille WLERICK - Proche Centre ville

Maison de ville élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, d'une superficie habitable de 160 m² environ et d'une surface de plancher de 240 m², à rénover. Libre.

Beau potentiel d'une maison unique ayant conservé le charme de l'ancien (tomettes au sol, belle hauteur sous plafond)

Grand Jardin et terrasses en RDC et à l'étage

Toiture entièrement révisée, nettoyée et traitée

Fibre optique en RDC

Cadastrée Section AK n°213 pour 445 m²

Classe énergie : E / Classe climat : E

1^{ère} offre possible : 196 000 € Frais de négociation inclus (Honoraire de négociation 9% TTC charge acquéreur)

Visites sur rendez-vous : 06 15 05 66 43

Après avoir visité le bien et accepté les conditions de la vente, les offres seront reçues du 25 septembre à 14h00 au 26 septembre à 14h00 sur immobilier.notaires.fr, site immobilier des notaires de France (horaires précisés en ligne)

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Maître PEZARD, notaire à Paris (75008)

L23AL04346

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE APPEL D'OFFRES PAR PROCEDURE ADAPTEE

articles L2113-10 et R2113-1, L2123-1, R2123-1 et R2161-8 du code de la commande publique

Maître de l'ouvrage : Mairie d'ONESSE LAHARIE (40110)

Mode de passation : MAPA

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre concernant la restructuration et la mise en sécurité du gymnase

Nature et quantité des prestations : marché lot unique

Dossiers à retirer :

Sous format électronique, les dossiers peuvent être téléchargés sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Offres à déposer : Uniquement sous format électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements administratifs :

Mairie d'ONESSE LAHARIE

232 place des platanes 40110 ONESSE LAHARIE

Tél. : 05.58.07.30.10 - Télécopie : 05.58.07.30.78

mairie-onesse-laharie@orange.fr

Date limite de réception des offres : 10 octobre 2023 à 12 heures

Durée de la mission : 12 mois

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.

DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

DC 2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

Pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du Code du Travail.

NOTI 2 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Pau

Date d'envoi du présent avis : 11 septembre 2023

Le Maire,

L23AL04290



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande de défrichement pour l'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 26 hectares sur la commune d'YGOS-SAINT-SATURNIN

Demandeur : SAS SOLEFRA 43

Représentée par Monsieur Chabane Yousfi 9 res Croisées des Lys 68 300 Saint-Louis

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, du **lundi 2 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement.

Madame Amélie CARDINET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel CHATRIEUX en qualité de suppléant, par décision n° E23000050/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 5 juillet 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- **sur support papier :** à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le jeudi de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 16h00 ;

- **sur un poste informatique :** à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- **sur le site internet des services de l'État dans les Landes :** à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 2 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**, être :

- **consignées par écrit** sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique;

- **envoyées par courrier** à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique - 247 avenue Saint-Saturnin - 40110 Ygos-Saint-Saturnin ;

- **transmises par courriel** à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le jeudi 2 novembre 2023 à 19h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP Défrichement CPV YGOS-SAINT-SATURNIN) ».

Madame Amélie CARDINET recevra le public à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin aux dates et heures suivantes :

- Lundi 2 octobre 2023 : de 08h30 à 12h30

- Mercredi 18 octobre 2023 : de 08h30 à 12h30

- Jeudi 2 novembre 2023 : de 16h30 à 19h00

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la SAS SOLEFRA 43 - 9 res Croisées des Lys - 68 300 Saint-Louis - 06 78 82 32 07 - emmanuel.rey@ibvogt.com.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie d'Ygos-Saint-Saturnin, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
L23AL04156



AVIS DE PUBLICITÉ
MARCHÉ DE SERVICES

Acheteur public :

Syndicat du bassin versant des Luys

Adresse du Siège social : 412 Avenue du Maréchal Leclerc | 40700 HAGETMAU

SIRET : 20008872200026 - Code NAF : 8411Z

Courriel : secretariat@sbvl.fr / Tél : 05.58.75.10.12

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat :

Accord-Cadre à bons de commande

Objet du marché et description du marché :

Objet : Plantations sur l'ensemble du bassin versant des Luys, sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Description : Le présent marché de services a pour objet la réalisation de travaux de plantation sur l'ensemble du bassin versant des Luys, sur la partie Landaise (40) et sur la partie Pyrénées-Atlantiques (64).

Réf du marché (à rappeler dans toute correspondance) : PLANT01_2023

Classification CPV :

03451300-9 - Arbustes

03452000-3 - Arbres

45112441-8 - Talutage

45112500-0 - Travaux de terrassement

5262640-9 - Travaux d'amélioration de l'environnement

Lieu(x) d'exécution : Sur le bassin versant des Luys (Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques)

Caractéristiques du marché :

Ce marché est mono-attributaire et ne fait l'objet d'aucune décomposition particulière au sens du code de la commande publique en vigueur.

Lieu d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation complet peut être consulté et téléchargé sur le profil acheteur suivant : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de remise des offres : Lundi 16 Octobre 2023, à 12 heures.

Critères de choix :

Les offres seront analysées et classées au regard des critères « valeur technique de l'offre » (50 points), « prix des prestations » (30 points) et « Hygiène, sécurité, environnement » (20 points).

Renseignements complémentaires :

Ils doivent être exclusivement demandés sur le profil acheteur au moins 8 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses électroniques sont transmises à l'ensemble des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Date d'envoi à la publication : 14/09/2023

L23AL04321



Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

Acheteur :

DFCI Landes

Représentée par M. Nicolas LAFON, Président
Pour le compte de l'ASA de DFCI de VERT

Objet du Marché : VERT - Piste Landes du Coum (ZE Energy PV)

Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 31

Délai d'exécution : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 31/12/2023

Date limite de réception des offres : le 06/10/2023 à 12h00

Critères de choix décroissants : Prix (60%), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40%).

Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements : Sur le site <https://marchespublics.landespublic.org> et <https://www.dfci-aquitaine.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : contact@dfci40.com

Modalités de réponse : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landespublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

Date d'envoi à la publication : le 14/09/2023

L23AL04339

Prescripteur,

Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...

Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Acheteur :

Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
56 route de Mahoumic 40300 PEYREHORADE.

Contact : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthes-arrigans.fr

Siret n°200 069 417 00067

Groupement de commandes : non

Accès aux documents de la consultation:
<https://marchespublics.landespublic.org>

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil acheteur

Utilisation de moyens communément disponibles : oui.

Objet du marché : Création d'un îlot de fraîcheur - piscine intercommunale de Peyrehorade

Durée : le délai et planning d'exécution sera proposé par les candidats. Les travaux devront impérativement être réceptionnés pour le 15 avril 2024 afin de permettre la réouverture de la piscine pour la saison 2024. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au 15 novembre 2023.

Le marché est décomposé en 4 lots :

-Lot 01 : Terrassement et pose réseaux - remblai dalle béton - fourniture et pose des jeux

-Lot 02 : Système de filtration

-Lot 03 : Pose de revêtements sols souples contours dalle béton

-Lot 04 : Fourniture et pose d'un garde-corps métallique

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement, les documents à remettre au titre de la candidature et de l'offre et les modalités de négociations.

Possibilité d'attribuer les marchés sans négociations : oui

Lieu principal d'exécution du marché : Peyrehorade

Le marché n'est pas décomposé en tranches

Marché réservé : non

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Variantes autorisées ou imposées : non

Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur (moyens de communication communément disponibles).

Visite obligatoire : oui (modalités et coordonnées fixés au règlement de la consultation)

Date et heure limite de réception des offres : 16 octobre 2023 à 12h00 sur la plateforme marchés publics des Landes <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date d'envoi de l'avis à publication : 14/09/2023

L23AL04368

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : ACC
SIEGE SOCIAL : 189 Route de la Rosa
40380 SAINT GEOURS D'AURIBAT

OBJET : - La location, l'acquisition par voie d'achat, d'échange ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la réfection, la rénovation, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles, biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et ne modifiant pas le caractère civil de la société,
DUREE : 99 années
CAPITAL : 2 000 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 2 000 euros

GERANCE :
Monsieur Cédric, André, Henri ROBILLARD et Madame Marie-Cécile, Edith ROBILLARD

demeurant à 189 Route de la Rosa
40380 SAINT GEOURS D'AURIBAT
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes quelles que soient leur qualité qu'avec le consentement des associés pris en la forme des assemblées générales extraordinaires

IMMATRICULATION : RCS de DAX
Pour avis

L23AL04135



Par acte sous signature privée du 06/09/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : KEYR Consulting
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 2500 euros

SIEGE : 4140, route de Sanguinet-40160 PARENTIS EN BORN

OBJET : Cabinet de consulting, de conseil, d'accompagnement et d'expertise dans le domaine de la transformation industrielle à toutes entreprises.

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :
Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 des statuts

PRESIDENT : Madame Elen, Noémie, Bertine LE MENTEC, demeurant 4140, route de Sanguinet-40160 PARENTIS EN BORN

IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN
Pour avis,

L23AL04195

Avis est donné de la constitution de la Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique «**JESSICA.B**» au capital social de 1 500 euros, dont le siège est situé 300 avenue du Corps Franc Pommiers (40280) SAINT PIERRE DU MONT.

Objet : Coiffure et vente de produits capillaires ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérante : Mme Jessica ROGEAUX-BORDAS demeurant à SAINT-PERDON (40090) 125 rue des Furets.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONT DE MARSAN.

Pour Avis.

L23AL04229

Aux termes d'un ASSP en date du 12/09/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ENER
Objet social : Maîtrise d'oeuvre, Travaux de menuiserie bois et agencement

Siège social : 718 route de Pey de Lanne, 40230 SAUBION

Capital : 2 000 €

Durée : 95 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. VIVIER Nicolas, demeurant 718 route de Pey de Lanne, 40230 SAUBION

Pour avis
VIVIER Nicolas

L23AL04260



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 08 SEPTEMBRE 2023 à SEIGNOSSE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : CALLIOPEE OPTIC ; Siège : 1668 Avenue Charles de Gaulle 40510 SEIGNOSSE ; Durée : quatre

-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1000 euros ; Objet : Vente d'optiques et accessoire. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Myriam FAYET, demeurant 300 Rue René Zago Villa 21 31470 SAINT-LYS, nommée sans limitation de durée. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DAX.

L23AL04279

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 12 septembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **EMT LANDES PAYS BASQUE**

Siège social : 1082 chemin de Carrère 40230 BENESE MAREMNE

Objet social : Les travaux de plaquiste, de plâtrerie, de jointerie, la pose de cloisons sèches, de menuiseries intérieures, de plafonds suspendus, doublage, isolation intérieure et extérieure

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance :

Monsieur Claudio BATISTA ESTEVES demeurant 1082 chemin de Carrère 40230 BENESE MAREMNE

Monsieur Franck MENIN demeurant 475 D lieu-dit Napoléon 40230 BENESE MAREMNE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

L23AL04310

Par acte SSP du 01/09/2023, il a été constitué une SAS dénommée : **FMG MULTISERVICES**

Siège social : 61 rue de la paix, 40700 DOAZIT

Capital : 100€

Objet : L'entretien et le nettoyage de bâtiments, le jardinage, le petit bricolage, l'aide à la manutention, l'attrapage de volailles et de palmipèdes

Président : M. mario GUIRAO, 61 rue de la paix, 40700 DOAZIT.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DAX

L23AL04315



FTC - FINANCIAL TRADER COMPANY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : Lotissement les Terres Océanes

26 rue du port d'Albret
40390 ST MARTIN DE HINX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint Martin de Hinx du 12 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **FTC - Financial Trader Company**

Siège : Lotissement les Terres Océanes

26 rue du port d'Albret, 40390 ST MARTIN DE HINX

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Activité de trading sur les marchés financiers et toutes opérations d'achats et de ventes de produits manufacturés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur WANECQUE Daniel, demeurant Lotissement les Terres Océanes 26 rue de Port d'Albret, 40390 SAINT MARTIN DE HINX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

POUR AVIS

Le Président

L23AL04329

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Dénomination : **VITI AQUITAINE**

Forme : SARL

Capital : 1 000 €

Siège social : 2 Place Poincaré (40000) MONT DE MARSAN

Objet : travaux agricoles divers,

Gérant : M. Younes IMAALITEN demeurant Cité Belle Marée Appt 44 (32800) EAUZE

Durée : 50 années

RCS : MONT DE MARSAN

L23AL04331



IRRAGORI IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 Chemin de Leporte,
40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST-MARTIN-DE-SEIGNANX du 31.08.2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **IRRAGORI IMMOBILIER**

Siège : 22 Chemin de Leporte, 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La transaction sur immeubles et fonds de commerce et, généralement, les activités des agences immobilières

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Natalia LAGLAIVE, demeurant 22 Chemin de Leporte, 40390 ST-MARTIN-DE-SEIGNANX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX

POUR AVIS

Le Président

L23AL04348



SCP Sandra RAGUE-ESTAUN et Laure BALLUTEAUD
Notaires Associés
Tartas (Landes)

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laure BALLUTEAUD, Notaire à TARTAS (Landes), le 12 septembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CHARLEDA INVESTISSEMENT**

FORME : Société civile régie par le titre IX du livre III du Code civil.

SIÈGE SOCIAL : GOOS (40180), 12 route du Bergeras

OBJET : acquisition, propriété, administration ou exploitation par bail, location ou autrement des immeubles de la société

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1.000,00 €

GERANCE : Monsieur Christophe RIBOT demeurant à GOOS (40180), 12 route du Bergeras

La société sera immatriculée au RCS de DAX (Landes).

Pour insertion

L23AL04353

MODIFICATIONS



AERO AQUITAINE
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros

Siège social : 135 rue des tonneliers ZA la Mountagnotte 40600 BISCARROSSE 882 640 063 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 19/07/2023:

L'associée unique statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL03561

EURL GARICOITZ DENIS
Société à Responsabilité limitée
Au capital social de 5,000 €
Siège Social : 41 Route de Riscle 40800 SAINT-AGNET
818 099 970 R.C.S. MONT-DE-MARSAN

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant décision en date du 01.09.2023 l'associé unique et gérant a décidé de transférer le siège social 41 Route de Riscle 40800 SAINT-AGNET au 3 Chemin de Chicoutet 64330 GARLIN à compter du 01.09.2023.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PAU.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

L23AL04029

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Par décisions unanimes des associés du 25.08.2023 de la société LAGUNDRI sas au capital de 85 330 euros sise à SAINT PAUL LES DAX (40990) 1777 avenue de la résistance - RCS dax 503 450 789, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 31 000 euros par création de 3100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Le capital social est ainsi porté à la somme de 116 330 euros et divisé en 11 633 actions de 10 euros de valeur nominale.

Madame Chantal FORT demeurant à SOUSTONS (40140) 8 rue Guicheney a été nommée à compter du 25 août 2023 et pour une durée illimitée aux fonctions de Directeur général.

Pour avis

RCS DAX

L23AL04141

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

DU CABINET DENTAIRE DU 10 RUE DES LAZARISTES

Société civile de moyens
au capital de 3 000 euros
Siège social : 10, rue des Lazaristes
40100 DAX
523 621 548 RCS DAX

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire

- a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric LABARRERE de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} septembre 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

- a décidé de transférer le siège social du 10, rue des Lazaristes, 40100 DAX au 31, rue Bertranotte 40100 DAX à compter du 4 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DAX.

L23AL04247



En date du 31/08/2023, les associés de la société VINCENT MOTOS, SARL au capital de 120 000 euros dont le siège social est sis Route de Bayonne, Rond Point de Guibère - 40 280 ST PIERRE DU MONT, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le n° 328 409 834, ont pris acte de la démission de M Bernard VINCENT de ses fonctions de gérant et ce à compter de ce jour.

Le gérant

L23AL04253



En date du 7 septembre 2023, l'assemblée générale de la société CARROSSE-RIE DU PEGLE, SAS au capital de 5 000 euros dont le siège social est sis 60 rue du Commandant Pardaillan - 40000 MONT DE MARSAN, immatriculée au RCS de Mont de Marsan sous le N° 852 309 863, a pris acte de la démission de M Anthony GOUVEIA-RAMOS de ses fonctions de Directeur général et ce à compter du même jour.

Le Président

L23AL04255

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE
SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :
contact@annonces-landaises.com

NICOMAT

SAS au Capital de 5 000 Euros
20 RUE AUGUSTIN LESBAZEILLES
40000 - MONT DE MARSAN
RCS MONT DE MARSAN 890 202 591

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale du 1^{er} septembre 2023, le siège social de la SAS NICOMAT a été transféré au 10 rue des Boulevards - 40000 MONT DE MARSAN, à compter du 1^{er} septembre 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
L23AL04267

MEILHAN PAYSAGE SERVICES

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 3 000,00 euros
Siège Social : Lieu-dit Talamon Route de Habas - 40290 ESTIBEAUX
RCS de DAX n° 891 190 118.

Aux termes d'une décision en date du 1.09.2023, l'associé unique a décidé, à compter du même jour de modifier la dénomination sociale pour adopter la nouvelle : Meilhan Gestion et l'objet social :

Ancienne mention : Petits travaux de jardinage débroussaillage travaux d'entretien des jardins de particuliers dans le cadre des services à la personne.

Nouvelle mention : Prise de participation dans toute société; Achat vente souscription, la propriété, la gestion, l'administration de toutes parts et valeurs mobilières de sociétés cotées ou non cotées en bourse ; La réalisation d'études de marchés, la prospection, la promotion, la recherche d'entreprises à acquérir ;La gestion administrative, juridique, comptable, financière des sociétés du groupe et d'une façon générale, toutes prestations de services au profit de ses filiales ; La propriété, l'administration et la gestion, éventuellement déléguée, directe ou indirecte, de tous supports de placements financiers, tels que valeurs mobilières, contrats de capitalisation, OPCVM..., et de toutes liquidités en euros ou devises étrangères,

Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt visé par la loi sera effectué au RCS de Dax

Pour avis,
L23AL04286



En date du 05/09/2023, les associés de la société CLAY, Société civile au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis 4 allée du Broc - 40090 SAINT AVIT, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN n° 822 776 647, ont décidé de modifier et d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités immobilières.

La gérance
L23AL04288

LES ANNONCES
LANDAISES
SERVICE
ABONNEMENT
TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE ZELDA GRIMAUD

SELARL au capital de 200 €
Siège social : 207, rue du Château d'Eau
40000 MONT DE MARSAN
978 855 278 RCS MONT DE MARSAN
Transféré 326 Chemin du Baradé 40000
MONT DE MARSAN

L'associée unique par décision en date du 11 septembre 2023 a décidé de procéder au transfert du siège au 326 Chemin du Baradé 40000 MONT DE MARSAN avec effet au 15 septembre 2023.

SIEGE SOCIAL : 207 Rue du Château d'Eau 40000 MONT DE MARSAN
Ancienne mention : 326 Chemin du Baradé 40000 MONT DE MARSAN
L23AL04297

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE VIRGINIE MOULET

SELARL au capital de 2 000 €
Siège social : 7, rue du Languedoc
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT
977 738 046 RCS MONT DE MARSAN
Transféré 3 Place Francis Planté
40000 MONT DE MARSAN

L'associée unique décide de procéder au transfert de siège au 3 Place Francis Planté (40000) MONT DE MARSAN avec effet au 15 septembre 2023. L'article 5 des statuts est modifié de manière corrélatrice.

SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : 7, rue du Languedoc 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT

Nouvelle mention : 3 Place Francis Planté 40000 MONT DE MARSAN
L23AL04298

FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Aux termes de la décision du Président en date du 25/06/2023 de la société SUD OUEST COVER 2, SAS au capital de 4 646 524 euros sise à ANGRESSE (40150) 101 Lotissement Artisanal Tuquet 2 immatriculée au RCS de DAX sous le n°851 590 414, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 30 000 euros pour le porter de 4 646 524 euros à 4 676 524 euros, par l'attribution définitive de 30 000 actions nouvelles gratuites aux salariés.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis au RCS de DAX
L23AL04299

FIDAL
AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Par décisions du 07/08/2023, le Président de la société D&F DEVELOPPEMENTS, SAS au capital de 6 000 euros, Siège social : Lieudit Le Grand (40420) BRÔCAS - 798 134 326 RCS MONT DE MARSAN, il a été décidé de réduire le capital social de deux mille trois cent soixante-dix euros (2 370 €) pour être ra-

mené de six mille euros (6 000 €) à trois mille six cent trente euros (3 670 €) par rachat par la société en vue de les annuler de 237 parts sociales.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le capital s'élève à compter de ce jour à trois mille six cent trente euros et est divisé en 363 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros.

Pour avis
RCS MONT DE MARSAN
L23AL04301



DRESS CODE MASCULIN

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 9018 avenue de Saint Sever
40280 SAINT PIERRE DU MONT
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°819 292 012

L'AGO du 19/03/2021 a décidé à compter du 19/03/2021 de la révocation de M. LACASSAGNE Frédéric aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN
L23AL04308



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

R3LGAMARDE
Société civile immobilière
Au capital de 30.000,00 euros
Siège social : 1268 route de la Chalosse
40380 GAMARDE LES BAINS
753 321 314 RCS DAX

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Laure BERGES, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 27 avril 2023 a été effectuée une augmentation de capital social par apport d'immeuble.

CAPITAL SOCIAL - ANCIENNE MENTION : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR)

CAPITAL SOCIAL - NOUVELLE MENTION : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR)

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DAX (Landes).

Pour avis
Le notaire.
L23AL04323

LES ANNONCES
LANDAISES

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE GORILLE CYCLES

SAS au capital de 5 500 €
Siège social : 9 rue des Arbousiers
40130 CAPBRETON
818 879 652 RCS DAX

L'actionnaire unique a décidé en date du 7 septembre 2023 de transférer le siège social de CAPBRETON (40130) 9 rue des Arbousiers à SOORTS-HOSSEGOR (40150) 95 impasse des Rémouleurs Z.A. PEDEBERT.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Siège social

Ancien mention : 9 rue des Arbousiers (40130) CAPBRETON

Nouvelle mention : 95 impasse des Rémouleurs Z.A. PEDEBERT (40150) SOORTS-HOSSEGOR

Pour avis

L23AL04325

LANDIMAT

Société par actions simplifiées au capital social de 188 208 euros
Siège social : D 924 40250 LAMOTHE R.C.S. de DAX n° 315 735 175

Par assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes du Cabinet KPMG SA - Tour Equho2 Av. Gambetta 92066 Paris la défense ceder.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis

Le Président

L23AL04328



CIT CAPITAL
SARL au capital de 10000 €
Siège social :

7 RUE BROSTRA 40100 Dax
838 844 645 RCS de Dax

Le 30/06/2023, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social 37 IMPASSE ARTIGUENAVE 40230 Saint-Jean-de-Marsacq, à compter du 30/06/2023.

Mention au RCS de Dax

L23AL04337

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SELARL DU DOCTEUR AGUADO RAQUEL

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirugiens-Dentistes
Au capital de 98 030 euros
Siège social : 10, rue des Lazaristes - 40100 DAX
922 343 819 RCS DAX

L'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social du 10, rue des Lazaristes, 40100 DAX au 31 Rue Bertranotte, 40100 DAX, avec effet au 04 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23AL04341

SCI ARSL

Forme juridique : SCI
Au capital de : 500€
RCS Bobigny D 845 158 377

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée extraordinaire en date du 23/08-2023

Les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 25/09/2023

Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bobigny

Objet : Location et acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit,

Ancienne mention : le siège social est fixé à 48, Avenue MEDERIC, 93160 Noisy Le Grand

Nouvelle mention : le siège social est fixé à : 40, Route d'Estibeaux, 40290 Misson

La société sera désormais immatriculée au RCS de Dax

L23AL04354

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

Par décisions unanimes des associés du 29.08.2023 de la société LAGUNDRI sas au capital de 85 330 euros sise à SAINT PAUL LES DAX (40990) 1777 avenue de la résistance - RCS dax 503 450 769, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 31 000 euros par création de 3100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Le capital social est ainsi porté à la somme de 116 330 euros et divisé en 11 633 actions de 10 euros de valeur nominale.

Madame Chantal FORT demeurant à SOUSTONS (40140) 8 rue Guichenev a été nommée à compter du 29 août 2023 et pour une durée illimitée aux fonctions de Directeur général.

Pour avis

RCS DAX

L23AL04355

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

SELARL DU DOCTEUR LACROTTE JEROME

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirugiens-Dentistes
Au capital de 135 790 euros
Siège social : 10, rue des Lazaristes - 40100 DAX
922 341 110 RCS DAX

L'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social du 10, rue des Lazaristes, 40100 DAX au 31 Rue Bertranotte, 40100 DAX, avec effet au 04 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23AL04358

HOLDING PHILIPPE JACQUEMAIN, Sas au capital de 247.100 €, siège social Centre commercial Grand Mail Adour Océane Boulevard Saint Vincent de Paul 40990 Saint Paul les Dax, 521 503 789 RCS Dax.

Selon le procès-verbal du 31 juillet 2023 des résultats de la consultation écrite des associés du 25 juillet 2023, ceux-ci ont notamment décidé d'offrir la conversion d'actions ordinaires O en actions de préférence P2. Le rapport de conversion entraînant l'annulation de 23 actions de catégorie O d'une valeur nominale totale de 2.300 € ramenant le montant du capital social de 249.400 € à 247.100 €, ils ont

également décidé de réduire le capital par annulation de ces 23 actions, sous condition suspensive de l'obtention du certificat de non-opposition des créanciers prévu par l'article L.225-205 du code de commerce et celle de la réalisation de la conversion offerte. Ils ont donné pouvoirs au président de constater la réalisation de ces conditions suspensives, le caractère effectif de la réduction de capital au jour de la réalisation de la conversion et les modifications statutaires en résultant. Par décision du 25 août 2023, le président a constaté l'obtention du certificat de non-opposition des créanciers délivré par le greffe du tribunal de commerce de Dax le 23 août 2023 et, par décision du 11 septembre 2023, il a constaté que la conversion des actions ordinaires en actions de préférence avait été réalisée le 30 août 2023 puis, il a constaté par la même décision que, les deux conditions suspensives ayant été réalisées, l'annulation de 23 actions de catégorie O d'une valeur nominale totale de 2.300 € et la réduction de capital de même montant en résultant étaient effectives depuis le 30 août 2023. De ce fait, le montant du capital social a été ramené de 249.900 € à 247.100 € et la première ligne de l'article 7 « Capital social » des statuts qui prévoyait « Le capital social est fixé à Deux Cent Quarante Neuf Mille Neuf Cent euros » est devenue « Le capital social est fixé à Deux Cent Quarante Sept Mille Cent euros ».

Pour Avis Le Président

L23AL04361

KELEVRA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 18 lotissement les dunes de Haouléougey
40170 BIAS
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°832 605 802

L'AGE du 25/08/2023 a décidé le transfert du siège social au 18 lotissement les dunes de Haouléougey, 40170 BIAS à compter du 25/08/2023.

Pour avis
BARBARY PIERRE

L23AL04366

CÉSAR PALACE

SAS au capital de 8 800 000 euros
Siège social : Lac de Christus, route du Centre Aéré, 40990 Saint-Paul-lès-Dax
403 276 512 RCS Dax

Le 14/09/2023, l'associée unique a pris acte que la nouvelle adresse de la Société est désormais Lac de Christus, 91 rue Jean-Pierre Pénicaud, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, suite à une décision municipale en date du 20/07/2023.

Mention au RCS de Dax

L23AL04367

DISSOLUTIONS

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE PERFORMANCE ADDICT

SAS au capital de 1 000 €,
Siège social : 206, avenue Capitaine Lespine
40000 MONT-DE-MARSAN
901 173 773 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 30 août 2023 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, M. Garik MARTIROSYAN demeurant 206, avenue Capitaine Lespine (40000) MONT DE MARSAN avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

L23AL04250



SARL DUPOUY

EUURL au capital de 21 800 €
Siège social : Le Bourg
40420 BROCAS
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°534 281 068

L'Assemblée générale extraordinaire du 31/08/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/08/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. DUPOUY Serge, demeurant 602 chemin des Bayles, 40120 ARUE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur

L23AL04305

SARL AGENCE COMMERCIALE DU SUD OUEST AXO

au capital de 7622€
siège social 39 Avenue des Cutyots
40140 SOUSTONS
RCS Dax 329 885 419 00033

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée amiable de la société à compter du 30 septembre 2023. Monsieur Cubaynes Philippe demeurant au siège social a été nommé comme liquidateur. Siège social de liquidation à la même adresse

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Dax

L23AL04338



Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Aux termes d'une délibération en date du 30 août 2023, la collectivité des associés de la société SUERTE, SARL en liquidation au capital de 100 000 euros dont le siège social est sis 235 route de la Pachère - 40400 GOUTS et immatriculée au R.C.S. de DAX sous le N° 513 123 950, a décidé la dissolution de la société avec effet du même jour. La gérance, assumée par Madame Corinne RODRIGUEZ demeurant à GOUTS (40400) - 235 route de la Pachère a pris fin à la même date. Madame Corinne RODRIGUEZ assumera à compter de la même date les fonctions de liquidatrice.

La correspondance doit être adressée, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au lieu du siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de DAX.

Pour extrait et mentions

La liquidatrice

L23AL04352

LES ANNONCES
LANDAISES

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

SOCIETE POULETS JP

SARL au capital de 500 €, en liquidation
Siège de la liquidation : 1, rue des Acacias
(40090) MAZEROLLES
921 074 191 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique en date du 6 septembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 août 2023.

Les comptes seront déposés au RCS
MONT DE MARSAN

L23AL04251

REGIMES MATRIMONIAUX



Me Nicolas CEVRERO
Notaire Associé
31 avenue du Marensin
40550 Léon

Au terme d'un acte reçu par Maître Nicolas CEVRERO Notaire au 31 avenue du Marensin 40550 LEON, le 5 septembre 2023, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant : CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

A la requête de :

Monsieur **Philippe Jean Paul CLAUSSE**, retraité, et Madame **Dominique Rose GRIMONET**, retraitée, demeurant ensemble à LEON (40550), 155, rue des Acacias,

Nés savoir :

- Monsieur CLAUSSE à VILLENEUVE -SAINT-GEORGES (94190), le 25 juillet 1952,

- Madame GRIMONET à PARIS (75003), le 5 avril 1955.

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MAISONSALEFORT (94700), le 17 octobre 1981.

Ledit régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous deux de nationalité française.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CEVRERO, notaire au 31 avenue du Marensin 40550 LEON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

L23AL04324

LES ANNONCES
LANDAISES



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé à SOORTS-HOSSEGOR (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, CRPCEN 40059, le 8 septembre 2023, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial. ENTRE : Monsieur **Jean-Marc Pierre Claude PETIT**, retraité, et Madame **Isabelle Simone Andrée GENTHEN**, retraitée, demeurant ensemble à SOORTS-HOSSEGOR (40150) 203 avenue des violettes. Monsieur est né à SAINT-MANDE (94160) le 19 février 1958, Madame est née à AUXERRE (89000) le 16 août 1960. Mariés à la mairie de LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170) le 24 avril 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Apport de bien propre : Monsieur Jean-Marc Pierre Claude PETIT déclare apporter LA TOTALITE EN PLEINE PROPRIETE des biens et droits immobiliers ci-après : A SOORTS-HOSSEGOR (LANDES) 40150, 203 Avenue des Violettes, figurant ainsi au cadastre : section AC numéro 82 pour une surface de 9a 53ca. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

L23AL04332

AUTRES ANNONCES

PURGE DROIT DE PREFERENCE DES VOISINS

Suivant acte à recevoir par Maître Cécile YAIGRE-BOYÉ, Notaire Associé de la société « YAIGRE NOTAIRES ASSOCIES », Société à responsabilité limitée titulaire d'Offices Notariaux, dont le siège est à BORDEAUX, 14, rue de Grassi, je vous informe que Madame Xavière de BOUGLON a l'intention de vendre la parcelle boisée dont la désignation suit :

COMMUNE de SANGUINET (40460)

Une parcelle en nature de bois, figurant ainsi au cadastre :

Section : AT - N°67 - Lieudit : Pit - Surface : 01 ha 85 a 15 ca

Plan simple de gestion agréé

Les bois et forêts cadastrés section AT n°67 bénéficient d'un plan simple de gestion agréé par le centre régional de la propriété forestière.

Conformément aux dispositions de l'article L 312-6 du Code forestier, l'ACQUEREUR s'engage, dans le respect de la réglementation dont il reconnaît avoir eu connaissance préalablement aux présentes, à en poursuivre l'exécution jusqu'à son terme ou jusqu'à ce qu'une nouvelle garantie de gestion durable lui soit substituée.

S'il venait à céder lui-même ces bois et forêts avec un plan toujours en vigueur, l'ACQUEREUR s'oblige à faire prendre le même engagement à son cocontractant à peine de nullité de cet acte.

Conformément aux dispositions des articles L 331-19 et suivants du Code forestier, vous disposez d'un délai de deux mois pour exercer votre droit de préférence aux prix et conditions ci-après.

Conditions de la vente

Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :

- L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte authentique.
- L'acquéreur supportera les servitudes passives pouvant grever lesdits immeubles et profitera de celles actives.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.

• Il acquittera tous les frais de la vente (Trésor Public et autres débours, et Emoluments (de rédaction, de formalités du notaire) d'un montant prévisionnel de TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (3.400,00 EUR) sauf à parfaire ou à diminuer.

Prix

Le prix de la vente est fixé à vingt-quatre mille euros (24.000,00 eur) payable comptant.

Pour avis

Le notaire.

L23AL04249



SCP François PETGES & Stéphane PETGES
Notaires Associés
302 rue du Juston
40230 Castets-des-Landes

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 10 août 2023, Monsieur **Jean Pierre ESQUIROL**, né à AGEN, le 15 juin 1936, demeurant à CASTETS (40260), 15269 route de DAX, célibataire, décédé à DAX, le 5 avril 2023, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Nicolas ROBIN, suivant procès-verbal en date du 10 août 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de DAX, le 21 août 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PETGES, notaire à CASTETS (Landes), notaire chargé du règlement de la succession.

L23AL04254



SCP Sandra RAGUE-ESTAUN et Laure BALLUTEAUD
Notaires Associés
Tartas (Landes)

Suivant testament olographe en date du 23/11/2020, Madame Sylvaine DUCAMP, veuve de Monsieur Jacques BOURGUET, demeurant à TARTAS (Landes), Ehpad Gérard Minvielle, 54 allée Daret, née à SAINT YAGUEN (Landes), le 20/06/1930 et décédée à TARTAS le 21/05/2023 a consenti des legs universels. Suite à son décès, le testament a été déposé suivant procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, notaire à TARTAS (Landes), le 30/08/2023. Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal judiciaire, entre les mains de Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, notaire à TARTAS (40400), 358 Chemin de Jacques.

Pour avis, Maître Sandra RAGUE-ESTAUN.

L23AL04285



SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 novembre 2017,

Monsieur **Armel SANGUINET**, en son vivant Retraité, demeurant à PEY (40300) 345 route du Poun Maison Lacrouzade. Né à PEY (40300), le 30 octobre 1949. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PEY (40300) (FRANCE), le 15 mai 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier MAYSONNAVE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «Laure LARRAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à PEYREHORADE, 168, route de Bayonne, le 8 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier MAYSONNAVE, notaire à PEYREHORADE (40300), 168 route de Bayonne, référence CRPCEN : 40026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04334

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} février 2013, Monsieur **Antoine SANCHEZ**, demeurant à SAINT-SEVER (40500) 8 rue Guillaume Sanche, ayant conclu avec Madame Marie Christiane FRÉJEAN un pacte civil de solidarité enregistré au Tribunal d'Instance de MONT-DE-MARSAN le 14 janvier 2013, né à FES, (MAROC) le 27 avril 1942 et décédé à MONT-DE-MARSAN (40000), le 18 janvier 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Estelle RUIZ, le 12 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Estelle RUIZ, notaire à SAINT-SEVER, référence CRPCEN : 40046, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT DE MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04336

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce L23AL04214 parue dans les Annonces Landaises du 09 septembre 2023 concernant la société MON REVE D'ENFANT : il fallait lire « Président de la SAS : Thierry ESQUERRE demeurant au 240 Allée Marines 40400 Tartas et Laurene ESQUERRE Directeur Générale

L23AL04349

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 01 septembre 2023)

SAS CAMEVA, 2495 Route de Ville-neuve, 40190 Le Frêche, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 827 744 947. Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne. 2023_4002_561

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉOLUTION DU PLAN DE
SAUVEGARDE ET LE REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

(Jugement du 01 septembre 2023)

SARL ETABLISSEMENTS GABRIEL BEYRIA, 309 Rue Brémontier, 40110 Ygos-Saint-Saturnin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 895 750 073. Fabrication d'emballages en bois. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Février 2023 et désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Maître Hélène BRANCHU-BORD, 2 rue du 49^{ème}, 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4002_552

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 01 septembre 2023)

SARL JEROME MINJOT, 32 Avenue de la Pyramide, 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 853 188 555. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_553

SARL LE BOUCHON LANDAIS, 1427 Rue de la Ferme Larrouquere, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 823 353 933. Services des traités. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_554

SARL AlviServices, 47 Allée des Roses des Près, 40460 Sanguinet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 899 045 249. Aide à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_555

SARL ROUABLE, 1597 Avenue Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 902 559 822. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_556

SARL EURL LE PRO dubat, Chemin du Baque, le Trou du Baque, 40110 Onesse-Laharie, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 895 120 269. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_557

SARL LE PARTHENON - GYM, Rue de la Ferronnerie, Bâtiment 46, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 492 164 736. Activités des centres de culture physique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_558

SAS BAC, 19 Rue Brémontier, 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 825 142 078. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_559

SARL GAURUS INTERNATIONAL, 421 Route de Grenade, 40270 Maurrin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 750 256 687. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_560

SARL DSTP, 120 Rue Denis Papin, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 792 871 477. Activités d'architecture. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_562

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2023)

SARL LES PISCINES LABENNAISES, 61 avenue Charles de Gaulle, 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 750 968 380. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_601

DULOISY ANGELIQUE, EUGENIE, GENEVIEVE, 54 Cours du Maréchal Joffre, 40100 Dax, RM 883 049 116. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_602

SARL LM AUTOMOBILE, Chemin de Saubeyres, Zac de Saubeyres, 40390 Saint-Martin-de-Seignan, RCS Greffe de Dax 818 862 815. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_603

ESCOS Jean, route de Talamon, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 842 342 149. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_604

SARLU ACCORD2PRET, 59 Impasse des Gouardères, 40465 Lалуque, RCS Greffe de Dax 808 310 569. Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_605

SARL LOPHANE, 1160 Route de Tan, 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 841 732 704. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_606

SARL L'ODYSEE, 25 Rue Cazade, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 913 016 259. Entretien corporel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_607

SAS TRANSPORT APM, 4 Chemin des Biches, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, RCS Greffe de Dax 851 337 089. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_611

SARL EASY STEEL, 6 Rue du Papillon, 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 881 523 872. Fabrication de structures métalliques et de parties de structures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_612

SAS M&G, 119 Chemin de Quilles, 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 822 083 523. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_614

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2023)

SAS ESTHETIQUE DEVELOPPEMENT SAINT PAUL LES DAX, 1800 Avenue de la Résistance, Centre Commercial Inter-marché Côte Lac, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 905 135 794. Soins de beauté. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_610

SAS ESTHETIQUE DEVELOPPEMENT, Chemin de Barrabas, 40330 Amou, RCS Greffe de Dax 904 172 426. Gestion de fonds. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4001_613

JUGEMENT PRONONÇANT
LA RÉOLUTION DU PLAN DE
REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 06 septembre 2023)

SAS ARBOD ET A, 19 Rue de l'Arroun, ZA de Laubian II, 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 802 705 020. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4001_608

SAS H 24, 14 Zone Artisanale Aulons, 40350 Pouillon, RCS Greffe de Dax 823 521 570. Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_4001_609

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET
DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 17 août 2023)

SARL DU NORD AU SUD, 2 Place Roger Ducos, 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 830 488 391. Restauration traditionnelle. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_587

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.annonces-landaises.com

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

| INDICES ACTIONS | | | | | | | |
|----------------------|---------------|------------------|----------|--------|---------------|-----------|----------------|
| | Dernier cours | Variation depuis | | | Extrêmes 2023 | | Pays |
| | | 1 mois | le 31/12 | 1 an | + haut | + bas | |
| CAC 40 | 7 252,88 | -1,2% | 12,0% | 14,5% | 7 577,00 | 6 594,57 | France |
| SBF 120 | 5 525,42 | -1,2% | 11,1% | 12,9% | 5 764,67 | 5 063,88 | France |
| EURO STOXX 50 | 4 242,27 | -1,8% | 11,8% | 16,3% | 4 471,31 | 3 856,09 | Europe |
| S&P 500 | 4 472,34 | 0,2% | 16,5% | 8,8% | 4 588,96 | 3 808,10 | USA |
| NASDAQ 100 | 15 348,74 | 2,1% | 40,3% | 20,5% | 15 841,35 | 10 741,22 | USA |
| FOOTSIE 100 | 7 527,53 | 0,0% | 1,0% | 0,7% | 8 014,31 | 7 256,94 | Royaume-Uni |
| DAX 30 | 15 715,53 | -0,7% | 12,9% | 17,3% | 16 469,75 | 14 069,26 | Allemagne |
| SMI | 10 987,13 | -0,9% | 2,4% | 0,0% | 11 595,25 | 10 516,40 | Suisse |
| NIKKEI | 32 776,37 | 0,9% | 25,6% | 14,8% | 33 753,33 | 25 716,86 | Japon |
| SSE COMPOSITE | 3 137,06 | -1,6% | 1,5% | -3,8% | 3 395,00 | 3 064,08 | Chine |
| VALEURS RÉGIONALES | | | | | | | |
| | Dernier cours | Variation depuis | | | Extrêmes 2023 | | Rendement 2022 |
| | | 1 mois | le 31/12 | 1 an | + haut | + bas | |
| AELIS FARMA | 13,80 | 0,0% | 1,9% | 36,6% | 14,28 | 13,54 | - |
| AIR MARINE | 1,07 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 1,07 | 1,07 | - |
| ASHLER ET MANSON | 3,40 | -7,1% | -25,1% | 18,1% | 4,58 | 3,40 | - |
| BLUE SHARK PS | 3,78 | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 3,78 | 3,78 | - |
| CERINNOV GROUP | 3,48 | -3,1% | 205,8% | 180,2% | 4,20 | 1,12 | - |
| CHEOPS TECHNOLOGY | 67,00 | 8,9% | 14,5% | 1,6% | 67,00 | 54,00 | 2,2% |
| DOCK.PETR.AMBES AM | 472,00 | -1,7% | -0,4% | 6,3% | 530,00 | 458,00 | 8,1% |
| EAUX DE ROYAN | 84,00 | -2,3% | 1,8% | -5,1% | 94,00 | 76,50 | 7,3% |
| EUROPLASMA | 0,03 | -72,8% | -96,4% | -99,6% | 2,38 | 0,03 | - |
| FERMENTALG | 0,63 | 2,6% | -59,0% | -76,2% | 1,66 | 0,60 | - |
| GASCOGNE | 3,99 | -2,2% | -10,7% | 12,1% | 4,48 | 3,91 | - |
| GPE BERKEM | 3,70 | -11,3% | -23,6% | -53,8% | 7,12 | 3,70 | - |
| GPE PAROT (AUTO) | 2,16 | 4,9% | 0,9% | 20,7% | 2,21 | 1,74 | - |
| HYDROGENE DE FRANCE | 15,90 | -8,8% | -23,9% | -39,4% | 22,70 | 13,50 | - |
| HUNYVERS | 15,15 | 6,3% | 27,8% | 36,5% | 15,85 | 11,90 | - |
| I.CERAM | 3,60 | -33,3% | -64,7% | -69,0% | 13,95 | 3,60 | - |
| I2S | 5,60 | -9,7% | -8,2% | -11,8% | 6,45 | 5,60 | 2,5% |
| IMMERSION | 2,48 | -12,1% | -3,1% | -57,2% | 4,60 | 2,32 | - |
| IMPLANET | 0,12 | -16,8% | -27,5% | -36,3% | 0,26 | 0,12 | - |
| KLARSEN DATA | 3,54 | 2,0% | 129,9% | 66,2% | 3,86 | 1,47 | - |
| LECTRA | 27,90 | -5,3% | -20,7% | -15,6% | 40,70 | 25,70 | 1,7% |
| LEGRAND | 88,14 | -3,7% | 17,8% | 15,2% | 93,00 | 75,22 | 2,2% |
| MON COURTIER ENERGIE | 9,66 | 0,4% | - | - | 9,69 | 9,10 | - |
| MULTIMICROCLOUD | 0,09 | -52,6% | -77,5% | -79,1% | 0,44 | 0,08 | - |
| O SORBET D'AMOUR | 2,44 | 0,0% | 101,7% | 10,9% | 2,46 | 1,20 | - |
| OENEO | 13,90 | 1,8% | -0,7% | -10,3% | 15,50 | 12,85 | 2,5% |
| POUJOLAT | 24,60 | -5,7% | -11,5% | 4,1% | 32,60 | 22,80 | - |
| SERMA TECH. | 430,00 | 0,0% | 0,0% | 31,9% | 430,00 | 428,00 | - |
| UV GERMI | 5,14 | 0,0% | 55,8% | 14,2% | 6,20 | 3,40 | - |
| VALBIOTIS | 4,19 | 2,2% | 16,4% | -26,7% | 5,26 | 3,00 | - |



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPaR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



AMADOUR UN ROC, UN CHEMIN

500 km de chemins balisés entre Soulac-sur-Mer (Gironde) et Rocamadour (Lot) en 21 étapes, ça vous tente ? En mode slow tourisme, bien sûr, en prenant le temps de contempler le paysage, de l'océan au causse quercynois.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Le parcours pédestre entre Bergerac et Rocamadour, créé en 2011 à l'initiative du département de la Dordogne, en lien avec l'Association des amis de Saint-Jacques en Limousin-Périgord, est une portion de la voie secondaire du chemin de Compostelle (lien entre la voie du Puy-en-Velay et la voie de Vézelay). Ces 180 km ont fait l'objet d'un guide dédié. Les agences spécialisées dans la randonnée et les instances de tourisme ont promu cette destination. Mais pourquoi la prolonger en partant de Soulac ? Il faut aller à la source de la légende (voir encadré) pour faire le lien entre l'océan et le causse, et inviter les randonneurs à placer leurs pas dans ceux d'Amadour.

UN PROJET COLLECTIF

Inspiré des grandes routes cyclables (Vélodyssée, canal des Deux-Mers), les départements de Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne et Lot se sont unis dans un comité d'itinéraire du chemin d'Amadour. Chacun a aménagé sa partie et soigné son patrimoine immatériel (contes, légendes locales, langue occitane) pour aller au-delà d'un grand itinéraire pédestre et tracer aussi un chemin culturel.

À TRAVERS QUATRE DÉPARTEMENTS

La traversée enchaîne des incontournables depuis Soulac : l'estuaire et les vignobles du Médoc, Pauillac, le parc naturel régional du Médoc, Fort-Médoc, Bordeaux, les bastides d'Aquitaine, le village de Duras et le vignoble Bergerac-Duras, Cadouin et Saint-Avit-Sénieur, la vallée de la Dordogne (réserve biosphère Unesco), Bergerac et Sarlat (Villes d'art et d'histoire), les moulins de Caoulet et Cougnaguet, l'abbatiale de Souillac, le pont de l'Ouyse sur la vallée Dordogne, le col de Magès et la croix de Cruzol, les résurgences Cabouy et Saint-Sauveur, et enfin Rocamadour qui cumule les distinctions (Unesco, grand site de France, Grands sites Occitanie, Les Plus Beaux Villages de France®).

L'itinéraire par étape est à retrouver sur www.chemin-amadour.fr

AMADOUR ?

Cet itinéraire s'inspire de la légende d'Amadour et de Véronique fuyant les persécutions chrétiennes en Palestine au I^{er} siècle pour débarquer sur les côtes du Médoc. Ils évangélisent la région jusqu'à Bordeaux et fondent ce qui deviendra la basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres à Soulac-sur-Mer. Au décès de Véronique, Amadour remonte la vallée de la Dordogne pour partager sa foi et fonde un ermitage qui deviendra Rocamadour, l'un des pèlerinages les plus importants de la chrétienté.